



Les échos de Marcel-Callo

Le 21 juillet 2014

Bulletin de liaison avec parents et jeunes du Lycée

Un diplômé par jour ...

Éditorial

Depuis longtemps, le Lycée obtient de très bons résultats au niveau des examens. Et 2014 restera à nouveau dans les annales avec des taux de 100% de réussite au bac technologique Sti2d, aux bacs professionnels automobile et maintenance, aux BEP électrotechnique et maintenance, au CAP automobile et au DNB (diplôme national du brevet) ! Avec une pléiade de mentions à tous les diplômes ! Et avec un taux global, pour tous les examens présentés, de 96,3 % !

Sur 379 élèves et étudiants qui se sont présentés cette année à un examen, **365 ont obtenu leur diplôme, soit une moyenne de 1 diplômé par jour !** Une statistique symbolique pour les 50 ans d'existence du Lycée. Et évidemment une belle conclusion de parcours pour les élèves et les étudiants, ainsi qu'une grande satisfaction pour les enseignants. Félicitations aux uns et aux autres.

Il en est de même au niveau des concours auxquels les professeurs présentent des élèves. Pour les « Olympiades des métiers », un élève de Bac Pro Usinage a été sélectionné dans l'équipe régionale de Bretagne pour participer aux épreuves nationales en janvier 2015. Pour les « Olympiades des sciences de l'ingénieur », une équipe d'élèves de Bac Sti2d a été sélectionnée au niveau de la Bretagne pour participer aux épreuves nationales de mai dernier. Pour le concours des « meilleurs apprentis de France », 4 jeunes de Bac Pro Électrotechnique ont obtenu une médaille d'or nationale à l'issue des épreuves départementales, régionales et nationales ; et un jeune de Bac Pro Maintenance, après avoir été médaillé en or lui aussi aux épreuves départementales et régionales, participera aux épreuves nationales à la rentrée. Et pour le « concours général des métiers », 3 élèves de Bacs Automobile et Usinage ont participé aux épreuves nationales en mai dernier, et le candidat de Bac Pro Automobile a obtenu le 1er prix national du concours général dans sa discipline !!!

La réussite de nos élèves à ces différents concours est preuve de la qualité de la formation dispensée à Marcel-Callo, participe aussi de la reconnaissance de notre établissement par tous nos partenaires, institutions et entreprises, et apporte à tous les élèves et étudiants qui font une partie de leur cursus à Marcel-Callo une réelle plu-value lors de leur insertion professionnelle. Comme les réussites aux examens, les succès aux concours augmentent la reconnaissance extérieure de notre établissement ; et tous les jeunes en bénéficient ensuite.

Alors, à tous et particulièrement ceux qui vont vers la vie active, nous vous disons : « ayez confiance en vous : vous disposez d'une excellente formation en sortant de Marcel-Callo » et cette plu-value sur votre CV est définitivement acquise. Maintenant, c'est à vous de développer tous vos atouts, d'élargir la palette de vos compétences et de faire fructifier ces avantages acquis à Marcel-Callo.

À vous tous, que vous soyez demain élèves, étudiants ou insérés professionnellement, nous vous souhaitons une belle et pleine réussite. Et tout d'abord belles vacances d'été !

Vincent Maisonneuve, chef d'établissement

Mot de Jo GUILLOUCHE,
Directeur d'études du LP

Madame, Monsieur,
et cher élève de la FCIL MCPM 2014-2015,

le mois de juillet a cette particularité, pour tous les élèves et étudiants, et pour les enseignants aussi d'ailleurs, d'être une période de pause entre une année scolaire finie et une autre à vivre et à construire, une période transition aussi entre un « avant » marqué par un cercle relationnel établi depuis quelques temps et un « après » autre et nouveau au sein d'un groupe à découvrir.

Ce nouveau groupe-référent que sera pour vous la promotion 2014-2015 de la Formation Préparateurs Moteurs, plus que de le découvrir, même s'il faut évidemment en passer par là, j'attends de vous que vous y arriviez dans l'esprit et la volonté de le créer, de l'inventer même, si on peut dire ainsi, en tous cas de le construire pour durer bien au-delà des quelques semaines pendant lesquelles vous serez ensemble à Marcel-Callo; et tout ceci est à faire en peu de temps puisque la formation est courte. C'est l'un des messages forts que je retiens des témoignages des anciens de la Formation.

Je compte sur chacun d'entre vous pour avoir conscience de cette nécessité de raisonner, de réfléchir et d'agir en « collectif ». Et je vous fais confiance pour savoir transformer votre groupe en ce qu'on appelle une "promo" dans les « grandes écoles ».

Après vous avoir félicités pour votre admission, j'ai aujourd'hui plaisir à vous souhaiter la bienvenue dans cette Formation, et, en attendant de vous retrouver, je vous exprime toute ma confiance pour réussir ensemble cette prochaine année scolaire.

À vous revoir le 4 septembre prochain.

Cordialement.

Jo GUILLOUCHE

Contenu de ce dossier de rentrée

Les Échos de Marcel-Callo à conserver et à rapporter avec vous le jour de la rentrée

Cette brochure comprend toutes les informations de rentrée et pour l'année : c'est votre livret d'accueil en FCIL Prépa-Moteurs; et c'est pourquoi je vous demande de le rapporter avec vous le 4 septembre, jour de la rentrée.

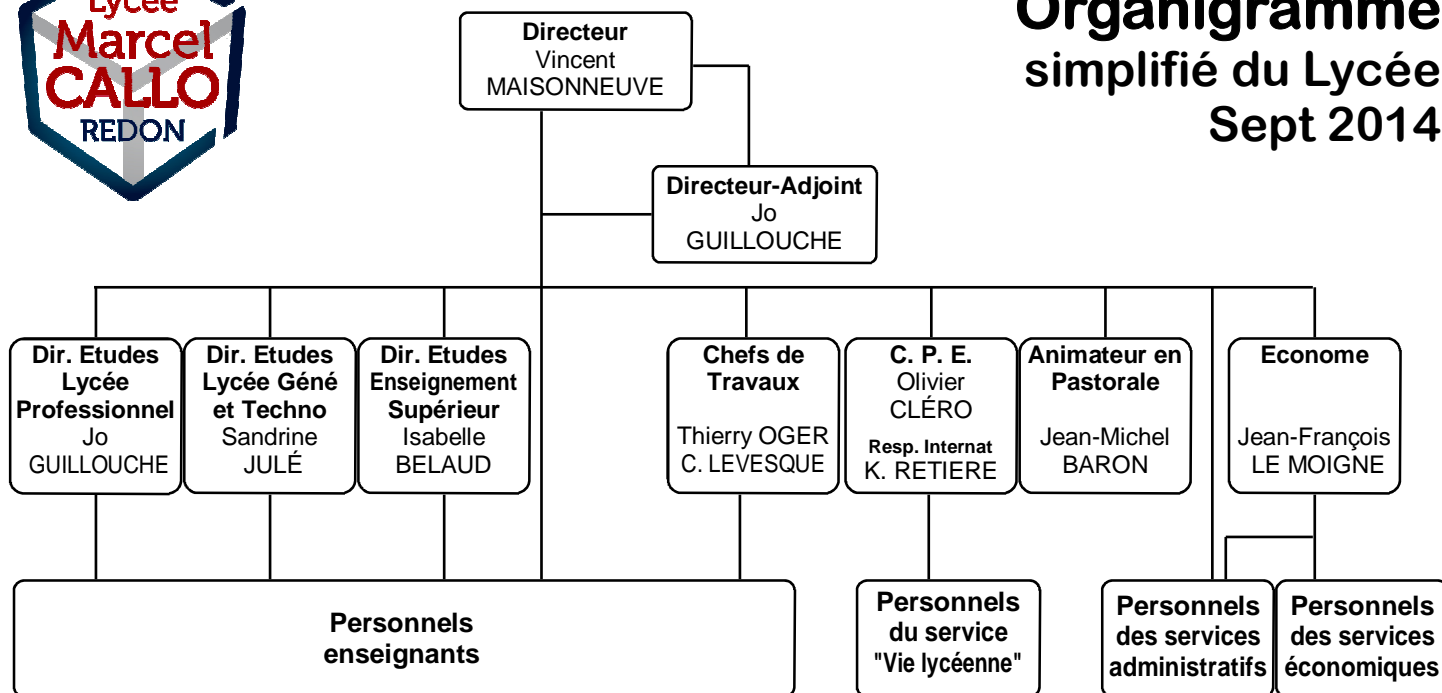
Documents à retourner au Lycée

Par courrier ou par mail à jo.guilouche@lyceemarcelcallo.org

- La fiche « autorisation comprimés iode »
- Pour tous les élèves ou étudiants en 2013-2014, une copie du relevé de notes du diplôme préparé en 2013-14



Organigramme simplifié du Lycée Sept 2014



Référénts pour la vie quotidienne																						
	Accueil - Standard	Aides sociales, bourses	Assurances scolaires, du travail	Ateliers: vie générale	Classe (votre): suivi pédagog	Classes LP (toutes): vie et suivi	Documents administratifs	Elève (votre): suivi individuel	Examens: inscriptions et suivi	Factures, prélèvements	Inscriptions: suivi administratif	Inscriptions: suivi pédagogique	Internat	Lycée: problèmes généraux	Lycée: vie générale	Orientation : suivi administratif	Orientation : suivi pédagogique	Présences et Absences	Stages: suivi administratif	Stages: suivi pédagogique	Temps hors-cours: CPE	TTransports scolaires
M. Vincent MAISONNEUVE													X	X								
M. Jo GUILLOUCHE					X	X		X			X						X			X		
Professeur Principal					X			X												X		
M. Olivier CLÉRO												X										X
M. Karl RETIÈRE												X										
M. Pascal LECADRE																		X				
M. Thierry OGER				X																		
M. Jean-François LE MOIGNE										X												
Mme Catherine PENHALEUX		X								X												
Mme Anne BIARNEIX							X			X									X			
Mme Marianne BILLON																X						
Mme Laurence BOUTHEMY	X		X				X															X
Mme Annette GUILLOTIN	X							X														

Les personnes et activités de référence précisées ici sont seulement celles qui peuvent concerner un nouvel élève du Lycée.
Les autres activités et fonctions de ces mêmes personnes au sein du Lycée ne sont pas portées dans ce tableau.

Chapitre 1 INFORMATIONS DE RENTRÉE

11. La rentrée de Septembre 2014

☒ La finalisation de votre inscription :

Après avoir validé votre admission en Formation Préparateurs Moteurs (fiche de réservation que vous nous avez renvoyée accompagnée d'un chèque de caution de 150 €), et après lecture de ce dossier contenant toutes les informations indispensables, nous vous remercions de nous retourner les documents demandés (autorisation iode et relevé de notes) dès que possible pour finaliser votre inscription.

☒ La préparation de votre rentrée :

Comme nous vous en avons prévenus, il n'y aura pas de possibilité de logement en internat au Lycée. Et vous devez donc vous préoccuper de votre logement avant la rentrée.

En sachant que le Lycée Marcel Callo dispose d'un fichier de « chambres à louer » chez des particuliers de Redon ou des environs, et qu'il vous sera possible de venir consulter ce classeur à l'accueil de l'établissement à partir de la réouverture le 25 août. À savoir aussi qu'il y a généralement des possibilités de logement au Foyer des Jeunes Travailleurs dit MAPAR de Redon (<http://www.mapar.fr/>).

De plus, pour faciliter d'éventuels co-voiturages ou co-locations, vous trouvez page 12 la liste des élèves de la classe telle qu'elle est constituée au 17 juillet. Vous disposez ainsi des renseignements élémentaires vous permettant de prendre contact avec vos futurs collègues.

☒ La rentrée de la classe de Formation Complémentaire Mécanique de Compétition Préparation Moteurs :

À la différence du calendrier de l'Éducation Nationale valable pour les autres élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo,

la rentrée de votre classe de Préparateurs Moteurs aura lieu le jeudi 4 septembre 2014 à 8 h 05.

Cette rentrée débutera à 8 h 05 avec l'accueil par les responsables du Lycée, le professeur principal, Monsieur Divet, et les autres professeurs disponibles. Ensuite, les cours débuteront pour une année que nous souhaitons bonne et bénéfique pour chacun d'entre vous.

Quant au déroulement global de votre année de formation, il est présenté dans son ensemble sous la forme d'un calendrier de formation et d'un « contenu de formation » dans les pages suivantes de ce dossier. Ainsi vous pouvez déjà vous mettre en recherche d'entreprises d'accueil pour vos stages.

12. Manuels scolaires 📖

Aucune démarche ni achat n'est à faire par les familles. Les manuels scolaires nécessaires à la formation (2 manuels d'une valeur cumulée d'environ 95 €) seront achetés par le Lycée et distribués aux élèves en début d'année. Ces frais sont pris en compte dans les prévisions de mensualisation des coûts.

13. Fournitures et matériels

→ Fournitures scolaires : si besoin, les professeurs préciseront à leurs élèves leurs besoins spécifiques à la rentrée.

→ Outillage d'atelier : Les familles n'ont pas à s'en inquiéter. Le matériel nécessaire sera mis à disposition des élèves.

→ Tenue de travail en atelier :

La tenue de travail (blouse) pour toutes les activités 'Moteurs' et Usinage est uniformisée => elle est donc **obligatoirement fournie par le Lycée**.

Et pour les modules de fabrication-soudure, vous devrez disposer d'une combinaison coton. Celles que vous utilisez habituellement conviendront parfaitement: il n'y a donc pas lieu de vouloir arriver avec une combinaison neuve.

→ L'ordinateur: un outil informatique nécessaire à la formation

Tant par choix "politique" que par nécessité technologique et professionnelle, la direction et l'équipe enseignante ont décidé de souhaiter que chaque élève dispose d'un ordinateur portable. Et le Lycée Marcel-Callo n'en met pas à disposition des élèves. En revanche, pour celui qui n'aurait pas d'ordinateurs portable, le Lycée dispose de nombreux ordinateurs fixes.

→ Autres : le port de chaussures de sécurité est obligatoire en travaux pratiques d'atelier. Comme pour l'outillage, elles pourront être fournies aux demandeurs par le Lycée. De plus, chaque élève doit prévoir de disposer de cadenas de sécurité.

14. Les examens et le SERVICE NATIONAL

La loi oblige les jeunes à participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (ancienne appellation) ou Journée Défense et Citoyenneté (nouvelle appellation). Et cette participation est certifiée par une attestation de participation dont la présentation est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours.

En application de cette loi, pour la délivrance du certificat de formation et du « diplôme Marcel Callo » de Préparateur Moteurs, vous devez nous avoir fourni la photocopie certifiée conforme de ce document du Service National. Cette disposition ne supportant aucune dérogation.

Si ce n'est déjà fait, merci de joindre une photocopie à l'ensemble des documents que vous devez nous retourner.

15. Bourses nationales et aides à la scolarité

Contact au Lycée : Catherine Penhaleux

☒ Nouveaux élèves

Pour ceux qui étaient élèves en secondaire (donc pas en BTS), si en 2013-2014 vous bénéficiiez de bourses nationales, il vous revient de demander à votre précédent établissement de procéder à un transfert de votre dossier vers le Lycée Marcel Callo pour 2014-2015.

☒ Élèves déjà scolarisés à Marcel Callo en 2013-2014

Certaines familles ont reçu, début juillet, un dossier de bourses à compléter; elles sont priées de l'adresser au Lycée dès que possible.

☒ Aides pour les enfants d'intérimaires

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) développe des services destinés à améliorer la vie quotidienne des intérimaires, notamment une aide financière pour la scolarité de leurs enfants. Une aide peut être accordée pour chaque enfant, suivant le niveau de scolarisation, dès l'entrée en 6ème. L'accès étant soumis à certaines conditions, informez-vous au numéro vert : 08 00 28 08 28.

☒ Autres aides

Certaines caisses de retraite complémentaire et certains comités d'entreprise attribuent des aides aux élèves et étudiants. Renseignez-vous près de ces organismes.

Chapitre 2 VIE SCOLAIRE À MARCEL CALLO

21- Vos responsables au Lycée

- Vincent Maisonneuve, Directeur du Lycée;
- Jo Guillouche, Directeur-adjoint et directeur d'études;
- Olivier Cléro, Conseiller Principal d'Éducation
- Guy Divet, professeur responsable de la section.

22. Règlement de vie des élèves et étudiants

Le règlement général de vie des élèves et étudiants au Lycée Marcel Callo a été soumis au Conseil d'établissement pour mise à jour et réécriture en 2004-2005. Les propositions du Conseil d'établissement ont été confiées au Conseil de Direction qui les a validées et formalisées dans le document « Règlement général de la vie et des activités des élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo ».

Chaque année, le Conseil de Direction procède à l'actualisation des articles et à leur validation pour l'année suivante. Ainsi en a-t-il été du règlement 2014-2015 qui vous est communiqué en chapitre 4 de ce dossier de rentrée. Chaque famille (parents et élève ou étudiant) doit en prendre connaissance et l'accepte par principe en signant l'inscription.

En ce qui vous concerne, **dans ce règlement, vous relevez de l'appellation « étudiant »** à chaque fois qu'on y trouve une distinction explicite entre les droits et devoirs des étudiants et ceux des élèves ou lycéens.

Ceci précisé parce que vous remarquerez que vous qui n'y êtes pas nommément désignés, du fait de votre positionnement intermédiaire entre élèves et étudiants [au sens officiel, administratif et social, vous aurez le statut d'élèves ou de lycéens, et non pas d'étudiants ; au sens du règlement de la vie dans l'établissement, du fait de votre âge et du niveau post-bac de votre formation, vous aurez tout des étudiants sauf le statut économique].

23. A qui s'adresser au Lycée Marcel Callo ?

Lorsque vous, parents ou élèves, téléphonez ou venez au Lycée, voici les personnes et services auxquels vous adresser :

- À l'accueil-standard pour tous renseignements administratifs : du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 30.
- Au Directeur de l'établissement, M. Maisonneuve, pour toute question que vous souhaiteriez lui soumettre. Il peut vous recevoir : prendre rendez-vous près de Madame Billon.
- Au Directeur d'études du Lycée Professionnel, M. Guillouche, pour toutes vos questions et besoins d'informations d'ordre scolaire, d'orientation, ou autre ...
- Par ailleurs, il est possible de rencontrer le professeur principal, à savoir M. Divet. Il vous revient de prendre directement rendez-vous avec lui, par l'intermédiaire de votre jeune, ou si nécessaire par l'intermédiaire du standard-accueil.
- Au Conseiller Principal d'Éducation, M. Olivier Cléro, pour toutes questions relatives à la vie au Lycée.
- Au Surveillant, M. Pascal Lecadre, pour le suivi des présences, ainsi que le contrôle des absences des lycéens et des étudiants.
- au Service Comptable, Mme Catherine Penhaleux, présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 45 à 17 h 00, pour les bourses nationales et aides financières diverses, les problèmes financiers, le règlement des factures, les prélèvements, les aides aux logements, ...

24. Les horaires des cours

A Marcel Callo, de façon habituelle et régulière pour l'ensemble des élèves, les cours ont lieu de 8 h 05 à 16 h 30 ou 17 h 30 en semaine continue du lundi au vendredi.

- Voici l'emploi du temps hebdomadaire scolaire de la classe de Formation Préparateurs Moteurs pour 2014-2015. Voici donc en fait votre emploi du temps de l'an prochain.

14-15	8 h 05	12 h 05	13 h 25	17 h 25
Lundi	Anglais M. _____	Insertion M. Guillouche		Fabrication M. Carrette
Mardi		Fabrication M. Pinier		Fabrication M. Meignen
Mercr		Moteur M. Divet		Moteur M. Divet
Jeudi		Moteur M. Divet		Moteur M. Divet
Vendr		Moteur M. Divet		

Remarques: cet emploi du temps utilise des appellations disciplinaires simplifiées pour les 2 grands domaines d'apprentissage: le moteur et la fabrication. S'y inséreront les autres domaines figurant dans le contenu détaillé de la formation (pages suivantes), et pourront s'y ajouter des temps de devoirs surveillés et d'examen.

A noter que cet emploi du temps est provisoire jusqu'au 19 septembre. Et que l'emploi du temps définitif sera en vigueur à compter du 22 septembre, avec possiblement des variantes par rapport à celui-ci.

25. Le déroulement de la scolarité en FCIL

☒ Le calendrier de la formation :

Le calendrier de la formation présenté ci-dessous vous indique les diverses périodes de l'année, périodes que voici :

- rentrée le jeudi 4 septembre 2014 ;
- Du 4 septembre au 21 novembre, période de 9,5 semaines de formation scolaire;
- Bilan des résultats: bulletin intermédiaire n° 1 en décembre;
- Du 24 novembre au 19 décembre, période de 4 semaines de formation dans une entreprise, de spécialité usinage-rectification de préférence;
- Du 5 janvier au 27 février, période de 6 semaines de formation scolaire au Lycée;
- Bilan intermédiaire des résultats n° 2 en février;
- Entre le 2 mars et le 13 mai, deuxième période de stage d'une durée minimale de 8 semaines (durée extensible à 11 semaines); cette formation se fera dans une entreprise de spécialité préparation moteurs;
- Autour du 15 mai, il y aura un regroupement de la promotion au Lycée sur 2 jours pour le bilan et les formalités "techniques" et administratives de fin de formation et pour les soutenances orales des rapports de stage.
- Bilan des résultats: réunion du jury de délivrance du diplôme Marcel-Callo début juin si possible; attestation de formation et bulletin annuel final à la mi-juillet au plus tard.

BULLETINS SCOLAIRES
L'administration du Lycée Marcel Callo ne garde aucun double des bulletins scolaires.
Conservez-les donc précieusement !
Vous en aurez peut-être besoin !

☒ La visite du salon spécialisé de Birmingham :

Comme les précédentes, votre promotion de Formation Préparateurs Moteurs bénéficiera probablement d'une « excursion » très professionnelle à Birmingham pour la visite d'un salon spécialisé dans la mécanique de compétition et la préparation des moteurs **le jeudi 8 janvier 2015**. (voir infos sur <http://www.autosportinternational.com>).



Mais le coût de ce déplacement peut s'avérer important si toutes les démarches ne sont pas suffisamment anticipées, ce qui a amené l'équipe enseignante réunie en mai 2011 à confirmer les deux décisions « économiques » suivantes :

- D'une part, vous, les élèves de la FCIL, ne participerez que si vous le souhaitez à la visite du salon « parisien » de l'année que vont visiter les autres élèves du secteur automobile ;
- D'autre part, il vous sera demandé très tôt (en septembre) de vous engager pour le salon de Birmingham. Le but de cette démarche précoce est de connaître très tôt le nombre de participants pour pouvoir rechercher le meilleur prix pour le transport par avion. Et de récupérer les documents d'identité pour pouvoir faire toutes les démarches dans les délais.

Votre engagement se fera sur un prévisionnel maximum de 350 € : si ce n'est pas possible de se rendre au salon à ce tarif -là (voyage avion + hôtel), le déplacement n'aura pas lieu.

26. Réglementation sur le tabac

La loi précise l'interdiction de fumer et le règlement général précise les contours de son application au Lycée.

Nous prenons en considération le fait que quelques jeunes peuvent déjà avoir pris cette habitude et qu'il leur est difficile d'arrêter totalement. En conséquence, il sera toléré que ces jeunes puissent fumer le midi hors de l'établissement.

Le règlement interdit de fumer pendant les pauses de la matinée et de l'après-midi.

27. Le mode d'évaluation des acquis en FCIL

☒ Les bulletins de bilans de la formation :

Vous avez l'habitude de recevoir des bulletins scolaires successifs qui doivent être additionnés pour établir le bilan annuel des résultats. Mais dans cette Formation PRÉPARATION MOTEURS, en particulier parce que les périodes de formation sont vraiment déséquilibrées, la présentation des résultats est fondée sur le principe d'un bilan qui se construit au fur et à mesure de l'année.

Le 1^{er} bulletin que vous recevrez présentera votre bilan pour la période **Septembre-Novembre**: ce sera donc un bulletin

intermédiaire n°1. Le 2^o bulletin reprendra toutes les données du premier auxquelles seront rajoutées celles des semaines de Janvier-Février (notes et présences), et intégrera la note de la 1^o période en entreprise. Ce bulletin intermédiaire n°2 fera donc le bilan de votre formation pour la période de **Septembre à Février**.

Et **troisième étape**: à ce bilan global de Février viendront s'ajouter à nouveau les évaluations de la période de Février à Mai [la note du maître de stage pour les 8 (ou plus) semaines en entreprise, les notes du rapport de stage et de sa soutenance orale attribuées par la commission d'examen, la durée du stage]. Cet ensemble constituera alors votre **bilan complet de formation Préparateur Moteurs** pour la période **Septembre-Mai**.

☒ Le "diplôme Marcel-Callo" de « Préparateur Moteurs » :

Je vous rappelle d'abord qu'une formation complémentaire ne donne jamais lieu à délivrance d'un diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale.

En conséquence, au Lycée Marcel Callo, nous avons décidé de délivrer un diplôme d'établissement, qui sera attribué par un jury au vu du bilan annuel de formation expliqué dans le paragraphe précédent.

[jury = commission d'examen + directeur d'études]

À ce propos, voici pour précision les modes de validation de cette formation complémentaire:

- d'une part, chacun se verra bien sûr remettre une attestation de formation, preuve de suivi de la formation;
- d'autre part, chacun recevra sous forme de bulletin son bilan annuel de formation (relevé annuel de ses notes);
- et enfin, ceux dont les résultats auront démontré une qualité particulière (tous, je l'espère) se verront attribuer par le jury le diplôme Marcel-Callo de « Préparateur Moteurs ».

28. Éducation humaine et chrétienne

Contact au Lycée Marcel Callo : **Jean-Michel Baron**
"Dans ces écoles, on forme l'homme tout entier, son cœur aussi bien que son esprit." "Mes écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ." Ces 2 citations de J-Marie de Lamennais, fondateur des Frères de Ploërmel, inspirent notre action, et l'équipe d'animation pastorale organise 2 types d'activités :

☒ Des animations pour tous, par niveau : des domaines de la culture et de la réflexion, elles veulent aider le jeune à se former en tant que personne humaine et citoyen d'un monde dans lequel coexistent cultures et religions diverses.

☒ Des propositions pour les volontaires : leur objectif est de mieux connaître la personne du Christ et son message. Elles permettent également de vivre des temps de vie spirituelle et de fraternité. Ainsi un «pélé-service» à Lourdes, 24 h d'expérience spirituelle en abbaye, une célébration de Noël, une marche de nuit au Mont Saint-Michel pour l'Ascension, ...

29. Prévention des vols

Le Lycée n'est pas responsable en cas de vol. Il revient donc à chacun de surveiller ses affaires et de conserver les références des outils comme calculatrice, ordinateur (en relever les numéros de type, série...). Nous conseillons aux élèves de demander à disposer de casiers pour ranger leurs affaires : le Lycée en met à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Ce rappel à la nécessité d'un comportement précautionneux vaut tout particulièrement pour vous qui disposerez d'un ordinateur portable dont vous serez responsables personnellement.

→ Caméras : un système de vidéosurveillance existe. Mais ceci ne dispense jamais de la nécessité pour chacun de respecter les précautions élémentaires susdites.

210. Sécurité sociale, Accident du travail, Responsabilité Civile, Accident "extra-scolaire"

Contact au Lycée Marcel Callo : Laurence BOUTHEMY

⊗ **Le régime accident du travail de la Sécurité Sociale :** tous les élèves sont inscrits à la *Sécurité Sociale* pour le régime accidents du travail exclusivement. Tout accident survenant dans l'établissement pendant les heures de cours (y compris sport, récréation, atelier...) est considéré comme accident du travail. Dans ce cas, la Sécurité Sociale se charge des frais. Et les démarches administratives sont faites par le Lycée.

En cas d'accident durant les heures de cours, le jeune doit se présenter à l'accueil où lui sont remis les imprimés de la Sécurité Sociale (qu'il devra garder jusqu'à sa guérison). Puis il est, en principe, conduit à l'hôpital de Redon selon l'autorisation d'hospitalisation que vous avez signée.

Si, à la suite d'un accident au Lycée, les parents font intervenir le médecin de famille, ils doivent se munir des imprimés de la Sécurité Sociale que leur aura fournis le secrétariat du Lycée.

⊗ **Le régime Assurance Maladie de la Sécurité Sociale :** pendant cette année de formation Préparateurs Moteurs, votre situation au regard de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale est différente selon votre origine scolaire :

→ Pour ceux d'entre vous qui viennent d'une classe de baccalauréat, vous êtes toujours sous la couverture maladie de vos parents; vous devez envoyer un certificat de scolarité à votre caisse primaire d'assurance maladie ;

→ Pour ceux d'entre vous qui sont originaires de l'enseignement supérieur, vous êtes considérés comme des ex-assurés par le biais des mutuelles étudiantes, et vous devez faire une démarche auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie.

⊗ **L'assurance Responsabilité Civile :** nous vous conseillons vivement de vérifier qu'elle est bien incluse dans votre contrat logement. C'est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants.

⊗ **L'assurance individuelle accident scolaire :** cette assurance est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants, comme l'assurance « responsabilité civile ». Or, lors de son conseil d'administration le 11 janvier 2012, l'OGEC du Lycée Marcel Callo a décidé de ne plus souscrire l'assurance individuelle accident de façon globale pour tous les élèves et étudiants du Lycée. C'est donc aux familles de souscrire elles-mêmes cette assurance. En conséquence,

→ Si vous êtes assurés par l'un de vos contrats, veuillez nous fournir une attestation de votre assureur avant le 15 septembre.

→ Sinon, nous vous avons proposé une couverture par la Mutuelle Saint-Christophe avec le dossier d'admission. Si vous avez fait le choix de celle-ci, en cas d'accident se produisant à l'extérieur du Lycée, vous devrez nous contacter rapidement pour savoir si la Mutuelle Saint-Christophe prend en charge les divers dommages et pour effectuer la déclaration.

211. L'association APEL des parents d'élèves

Les membres de l'association représentent tous les parents au sein de différentes instances : Conseil d'établissement, commissions Santé et Restauration, Portes Ouvertes, etc ...

Toutes les familles peuvent soutenir l'association par l'adhésion à l'APEL (nationale) ou par le versement d'une cotisation de soutien à l'APEL du Lycée qui permet ensuite d'aider les projets lycéens et étudiants, notamment les sorties scolaires.

Le bureau vous invite à réserver **la soirée du vendredi 26 septembre 2014 pour l'Assemblée Générale précédée d'une conférence** comme indiqué dans les pages suivantes.

212. Informations complémentaires diverses

⊗ Adresse, téléphone et adresse électronique

Nous vous demandons de penser à nous signaler immédiatement par courrier tout changement qui interviendrait au cours de la scolarité à Marcel Callo. Cette information peut être essentielle pour les responsables du Lycée s'ils avaient besoin de vous contacter rapidement.

Et, en ce qui concerne la formation Préparateurs-Moteurs, toutes les informations sont transmises par mail aux élèves et aux familles; n'oubliez donc pas de nous communiquer vos adresses électroniques valides (celle du jeune et celle des parents).

⊗ Envoi de toutes les informations en double destinataire

Conformément au B.O. n°38 du 28/10/1999, nous faisons « *parvenir systématiquement aux 2 parents les résultats scolaires de leurs enfants, sans exiger une demande préalable du parent chez lequel l'enfant ne réside pas* ». Nous transmettons l'ensemble des documents relatifs à la scolarité d'un élève (circulaires, copies des bulletins) à ses 2 parents, s'ils sont séparés, et si nous disposons des 2 adresses dans le dossier.

⊗ Certificats de scolarité

Des organismes vous demanderont des certificats de scolarité, en particulier les Caisses d'Allocations Familiales. C'est pour cela que, dès la semaine de la rentrée, chaque élève et étudiant recevra 2 certificats de scolarité. Merci de **prévoir d'en faire des photocopies**, et de comprendre qu'il n'est pas nécessaire de venir en demander auparavant à l'accueil du Lycée.

⊗ Photos d'identité

Un photographe prendra un cliché de chaque élève et de la classe le **jeudi 4 septembre 2014**. Les familles seront ensuite libres d'acheter ou non les photos proposées.

Chapitre 3 MODALITÉS FINANCIÈRES

Vous avez déjà reçu ces informations dans le dossier d'admission comprenant les documents comptables que vous nous avez retournés.

Chapitre 4 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DU LYCÉE

Les articles qui, a priori, ne vous concerneront pas ne sont pas publiés.

PRÉAMBULE

Le Lycée Marcel Callo est un établissement catholique d'enseignement fondé par les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel qui en assument la " tutelle ". Dans ses objectifs éducatifs et pédagogiques comme dans sa vie quotidienne, l'équipe éducative du Lycée a le souci d'être une école telle que la définit le projet mennaisien, c'est à dire un lieu pour oser la fraternité, pour s'instruire et développer le meilleur de soi-même, et pour faire connaître Jésus-Christ et proposer son Evangile.

Le règlement est fondé sur le souhait que chacun fasse preuve de maturité et d'esprit citoyen en prenant initiatives et responsabilités, la conviction que la qualité de vie et de relations au sein du Lycée est l'affaire de tous, et la volonté que toute personne puisse trouver chez l'autre une attitude de bienveillance et de respect. Le règlement du Lycée Marcel Callo a en conséquence pour sens véritable d'être compris par chacun comme un outil pour bien se former et se préparer à la vie, et comme un contrat permettant de s'épanouir dans un esprit de respect mutuel et de compréhension.

C'est un contrat pour bien vivre ensemble.

41 – LE COMPORTEMENT

411. Attitude générale

Le Lycée est un lieu de formation, un lieu de travail, d'éducation et d'ouverture, et de vie dans lequel le respect tant de soi-même que des autres est le fondement de notre collectivité et communauté. Politesse, tolérance et honnêteté sont les manifestations de ce respect mutuel. Partage, écoute et dialogue en sont les moyens privilégiés. Et toute forme de violence, physique ou verbale, est interdite. Il en est ainsi du bizutage.

412. Esprit de travail

♦ Dans le contrat passé entre l'établissement, l'élève et ses responsables légaux, l'obligation d'assiduité et de travail s'inscrivent comme clauses majeures. Chaque élève doit donner le meilleur de lui-même, participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité et à sa formation, et accomplir les tâches qui en découlent. ♦ Et chaque élève doit se montrer digne de la confiance que l'on met en lui : il fait preuve d'honnêteté dans la réalisation de ses obligations et développe un esprit d'entraide.

413. Relations garçons – filles

Il est naturel que des sentiments amoureux puissent naître ou exister au sein d'un lycée. Ils sont l'affaire des seules personnes concernées et du domaine de leur vie privée. Les marques d'affection qui peuvent être échangées dans le Lycée, lieu public, doivent rester discrètes.

414. Tenue vestimentaire – comportement

♦ L'apparence que l'on se donne est une façon de communiquer et d'exprimer ce que l'on est. Elle doit tenir compte des règles de civilité ambiante pour ne pas être perçue comme agressive ou irrespectueuse. La tenue exigée en entreprise est un indicateur qui permet à tous d'évaluer si un élément vestimentaire peut être porté dans le Lycée. Les couvre-chefs ne sont pas autorisés. ♦ Les signes et symboles distinctifs doivent être discrets et sans connotation politique ou idéologique. Comme les inscriptions portées sur les vêtements, ils ne doivent jamais aller contre le caractère catholique du Lycée ou contre la loi, ni faire l'apologie de comportements immoraux. ♦ Parce qu'ils contribuent à forger l'image que parents, professionnels, etc ... se font du Lycée, et parce qu'une bonne image est bénéfique à tous, le comportement et la tenue au sein de l'établissement, lors des sorties, des stages, doivent être irréprochables.

415. Moyens modernes de communication

♦ L'usage de l'internet et des multimédias doit se faire dans le respect de soi-même et des autres et en conformité avec les articles du règlement portant sur l'informatique. En raison du droit des personnes jeunes et adultes au respect de leur image, prendre en photo, filmer ou diffuser l'image de quelqu'un à son insu est interdit. ♦ L'usage du téléphone portable est rigoureusement interdit dans toutes les espaces et lieux et temps de travail (cours d'enseignement, devoirs surveillés, compositions, examens, etc.). Il doit impérativement être éteint.

416. Les vols

♦ Outre son caractère illégal et passible de sanctions judiciaires, le vol est une forme grave de non-respect qui va à l'encontre du climat de tranquillité et de confiance que le Lycée veut instaurer. Toute forme de vol est passible de sanctions et de réparations. ♦ Tout vol ou perte doit être signalé sans retard au CPE, mais l'établissement ne peut en être tenu pour responsable, qu'il s'agisse d'objets, de vêtements ou de sommes d'argent. ♦ Pour prévenir les risques, il est déconseillé aux élèves de venir au Lycée avec des objets de valeur, et de rendre facilement identifiables ceux qui sont nécessaires. Ils doivent protéger leurs matériels: la caisse à outils par exemple sera fermée par un cadenas de sécurité et rangée à l'emplacement défini par les professeurs. ♦ Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves pour ranger leurs affaires. Un contrôle pourra être effectué à tout moment, en présence du jeune, par les responsables. ♦ D'autre part, les matériels qui sont leur propriété (caisse à outils, tenues de travail, etc...) doivent obligatoirement être remontés à domicile pendant les grandes vacances et les longs stages en entreprises.

417. Tabac

En conformité avec la loi Evin et le décret n°2006-1386, le tabagisme est rigoureusement interdit dans tous les lieux fermés ou couverts du lycée, ainsi que tous les espaces non couverts du lycée.

418. Alcool et produits illicites

♦ La consommation d'alcool augmente les dangers pour soi-même et pour les autres, réduit l'esprit de travail et perturbe la qualité des relations entre les personnes. Il en est de même pour les produits dérivés du cannabis et tous les autres produits stupéfiants illicites. ♦ Leur introduction, distribution et consommation dans le Lycée sont interdites.

42- LA VIE SCOLAIRE

421. Horaires

♦ Les élèves et étudiants rejoignent les salles de classe dès la première sonnerie (deux minutes avant l'heure). À la deuxième sonnerie, tous les élèves ont rejoint leur salle. ♦ Les étudiants peuvent sortir de l'établissement en dehors des cours.

422. Formalités d'absence et de retard

♦ Toute absence doit être causée par une obligation et avoir un motif dûment justifié. La motivation pour convenance personnelle n'est pas acceptée: les activités comme leçons de code/conduite, rendez-vous médicaux, etc... doivent être programmées hors temps scolaire. ♦ A la fin de chaque période, un relevé global des absences et des retards est consigné et porté sur le bulletin scolaire. ♦ Toute absence prévue doit être signalée à l'avance au responsable des présences et aux professeurs concernés accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation, convocation, déclaration sur l'honneur). ♦ Pour les retards, un seuil sera fixé en début d'année. Trois dépassements de ce seuil, sans justificatif, engendreront une retenue. ♦ Les absences et retards, exceptionnels et motivés, doivent être signalés à l'accueil par téléphone, télécopie, ou courriel le matin avant huit heures, cet appel étant obligatoirement confirmé par un bulletin d'absence extrait du carnet attribué à chaque élève et d'un justificatif (si le document n'a pas été fourni avant). ♦ A son retour, l'élève présente ce bulletin au responsable des présences, et le talon de ce bulletin est ensuite montré aux professeurs dont il aura manqué les cours. ♦ Tout élève se trouvant dans l'obligation de quitter l'établissement dans le courant de la journée, pour quelque motif que ce soit, doit en aviser par écrit le responsable des présences ou, à défaut, la secrétaire de l'accueil. ♦ Toute absence pour une activité et un déplacement en lien avec une entreprise doit faire l'objet d'un ordre de mission. ♦ Tous les élèves et étudiants, même majeurs, sont concernés par ces mesures.

424. Centre de Documentation C.D.I.

Le C.D.I. est réservé en priorité à l'animation de séances pédagogiques pour des classes avec leurs enseignants dans le cadre de recherches documentaires. L'accès individuel n'est pas autorisé pendant ces séances. ♦ Pour les élèves et étudiants qui se rendent au CDI, pendant les plages horaires de cours, leurs activités doivent être en cohérence avec la raison d'être du CDI: travail scolaire, lecture, recherches sur l'orientation. ♦ Pendant les temps de pause, la consultation d'internet peut être élargie à l'ouverture culturelle dans les limites prévues par le règlement. ♦ Afin de respecter le travail et la lecture de chacun, le silence doit être préservé, les livres et magazines conservés en bon état et rendus à l'échéance du prêt. ♦ Quant à l'usage des imprimantes, il est soumis à l'autorisation des professeurs-documentalistes et facturé aux familles.

427. Restauration

♦ Les élèves de MCPM peuvent prendre leurs repas du midi et du soir au self. La carte de lycéen ou d'étudiant sert au contrôle des présences aux repas: chacun passe sa carte dans la badgeuse. ♦ L'accès et le repas se déroulent dans le respect des personnes et dans une tranquillité propice à la convivialité. ♦ Par respect pour le travail de ceux qui produisent et préparent la nourriture et par respect pour ceux qui en manquent, chacun s'attache à éviter tout gaspillage.

43- ATELIERS ET LABORATOIRES

431. Règles générales

433.1.1. Accès et Circulations

♦ L'accès aux ateliers et aux laboratoires n'est autorisé aux élèves et étudiants qu'au premier coup de sonnerie avant le début des cours. Et ils ne doivent en aucun cas les quitter sans autorisation avant la fin des cours. ♦ Les élèves et étudiants doivent se présenter dans les ateliers et les laboratoires dans une tenue conforme aux instructions des professeurs. Les cheveux longs attachés, les tenues de travail propres et maintenues fermées pendant la séance. ♦ Il doit prendre soin du matériel qui lui est prêté, signaler immédiatement tout état defectueux ou détérioration, éventuellement en assurer la réparation sur autorisation du professeur. Toute dégradation constatée de mobilier ou matériel fait l'objet de sanctions et de facturation à la famille. ♦ L'accès aux équipements est réservé aux professeurs et aux élèves sous la responsabilité d'un enseignant du secteur. ♦ L'accès aux ateliers et laboratoires hors des heures de cours est soumis à l'autorisation d'un professeur du secteur ou d'un cadre assumant effectivement la sécurité des activités. Les ateliers sont interdits à toute personne étrangère au Lycée sans autorisation.

43.1.2. Sécurité

◆ Chaque atelier ou laboratoire dispose de règles particulières qui sont présentées aux élèves et étudiants par les professeurs en début d'année (chapitre 3.2 ci-après). Le respect de ces règles est un élément majeur de la sécurité des personnes et des équipements. ◆ En particulier, il est interdit d'utiliser un équipement sans en avoir reçu l'autorisation d'un professeur. Et si un élève ou étudiant doit intervenir dans un autre secteur que le sien habituel, il doit prendre connaissance du règlement de cet atelier et le respecter, sous la responsabilité de son professeur. ◆ Pendant toute intervention ou opération (fabrication, dépannage, mise en service, etc...), il est obligatoire de laisser en place les protections sur les machines ou systèmes. En aucun cas les protections matérielles ou immatérielles ne sont invalidées, ni les dispositifs de sécurité contournés ou supprimés. ◆ Tout matériel constaté défectueux avant ou pendant une séance de travaux pratiques sera clairement identifié et signalé à un des responsables du laboratoire ou de l'atelier, et mis hors de possibilité d'utilisation avant contrôle ou réparation.

43.1.3. Magasin

Du matériel peut être prêté à un élève/étudiant par le magasin central. Les prêts sont enregistrés avec la carte de lycéen ou d'étudiant et le magasinier refuse les demandes de ceux qui ne présentent pas leur carte individuelle. Le matériel emprunté au magasin doit être rendu en fin du travail. S'il est perdu ou détérioré, il pourra être facturé à la famille.

43.1.4. Propreté et tri sélectif des déchets

◆ A la fin de chaque séance, l'atelier ou laboratoire doit être rangé selon les plans de rangement et nettoyé conformément aux instructions de nettoyage et de tri sélectif des déchets données par les professeurs. ◆ Les déchets sont évacués conformément aux indications portées sur les conteneurs et les poubelles. Les dépôts à la déchetterie du Lycée doivent se faire conformément au plan affiché aux entrées. ◆ La déchetterie du Lycée reçoit uniquement les déchets produits dans l'établissement.

43.2. Règles spécifiques**43.2.2. atelier automobile**

◆ À son arrivée en atelier, l'élève doit se mettre en tenue de travail (combinaison et chaussures de sécurité). ◆ Les lunettes de protection sont obligatoires pour tous travaux de meulage. Et des protections auditives sont disponibles au magasin lorsque le niveau de bruit l'exige. La caisse à outils, rangée à l'endroit prévu par les professeurs et fermée par un cadenas de sécurité, doit être disponible à tout moment. ◆ Les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité expliquées par les professeurs en début d'année. Il leur est en particulier interdit de mettre en marche un moteur sans que celui-ci soit connecté au réseau de ventilation de l'atelier, de s'asseoir au volant d'un véhicule roulant s'ils ne sont pas titulaires du permis de conduire et sans instruction d'un professeur. La vitesse de déplacement dans tous les cas ne pourra excéder 20 km/h. ◆ À la fin de chaque séance, ateliers, postes de travail, outillage et documentation seront nettoyés et rangés aux emplacements prévus, les véhicules garés dans les emplacements matérialisés.

43.2.4. atelier productique-usinage

◆ À son arrivée en atelier, chaque élève doit mettre sa tenue de travail : à savoir blouse et chaussures de sécurité obligatoires (toutes autres chaussures interdites dans les ateliers). ◆ L'élève doit porter des lunettes de protection quand il y a risque de projection et ne jamais meuler sans lunettes. L'usage de toile Emeri est interdit sur les machines-outils. ◆ Il est interdit de monter sur les transpalette, de laisser une machine en fonctionnement sans surveillance, et de s'y appuyer. ◆ Les élèves doivent se conformer aux instructions figurant sur fiches de sécurité des machines. Ils sont responsables de la machine et des équipements avec lesquels ils travaillent et doivent veiller à leur entretien.

44 - LES BIENS ET LA SÉCURITÉ**441. Les locaux et les biens**

◆ Chacun doit se sentir responsable du maintien en bon état des locaux, de leur rangement et de leur propreté, pour favoriser la qualité de vie dans l'établissement et par souci de respect du travail des personnels d'entretien et de propreté. ◆ En particulier, toute personne qui constate une dégradation ou un état défectueux doit le signaler au plus tôt à un professeur ou à un responsable du Lycée. ◆ Papiers, chewing-gum, etc... doivent être déposés dans les poubelles. ◆ La pratique du crachat, qui est vulgaire et contraire aux règles d'hygiène élémentaire, est interdite. ◆ Et nul ne doit "évidemment" salir ou détériorer volontairement les locaux ou mobiliers. Le cas échéant, des sanctions sont décidées et les parents

informés; de plus, les frais de remise en état sont facturés à l'auteur de la dégradation. ◆ Les mêmes obligations et sanctions concernent la dégradation de biens appartenant à des personnes, jeunes ou adultes.

442. La sécurité

◆ Les appareillages et plaques d'information nécessités par les exigences réglementaires de sécurité (extincteurs, boîtiers de déclenchement d'alarme, etc ...) doivent toujours être en état d'utilisation et de fonctionnement. ◆ Toute dégradation ou mise en dysfonctionnement de ces appareillages et plaques, qui peut entraîner des conséquences graves pour la sécurité des personnes du Lycée, serait sanctionnée lourdement. ◆ Au titre de la prévention, chacun doit se sentir responsable de la sécurité de tous. Ainsi, chaque personne qui constate l'état défectueux d'un élément du dispositif de sécurité doit immédiatement faire remonter l'information à l'économiste ou à un des chefs de travaux. ◆ Et les exercices d'évacuation doivent être réalisés avec sérieux dans le respect des consignes.

443. Stationnement des véhicules

Les places de stationnement sont réservées aux professeurs et personnels, et aux internes (munis d'un laissez-passer) qui peuvent stationner leurs voitures sur le parking ouest du Lycée et sur celui de l'internat des Bruyères. Hormis ceux susdits, les étudiants et lycéens qui viennent en cours en voiture doivent stationner hors du Lycée. Et le stationnement sur le parking de l'hôpital est interdit.

444. Les contrôles possibles

◆ Si un élève est soupçonné de vol, de possession d'objets ou de produits interdits, un responsable du Lycée peut lui demander de vider ses poches et contrôler ses affaires dans le respect des procédures légales. ◆ Si un élève présente une apparence d'ébriété, un test d'alcoolémie peut être effectué. ◆ En cas de soupçon grave de situation illégale pour un élève ou étudiant, il peut être fait appel à la gendarmerie.

45 – INFORMATIQUE ET RÉSEAUX

Comme toutes ressources du Lycée, matériel et mobilier informatiques sont le bien de tous. De plus, les ordinateurs étant solidaires, le bon fonctionnement du réseau et le partage correct des données dépendront du civisme de chaque utilisateur et du soin qu'il prendra à utiliser les programmes tels que proposés.

451. Accès au réseau informatique du Lycée

◆ L'accès au réseau se fait au moyen d'un code d'accès personnel annuel que chaque usager reçoit à la rentrée. Chaque utilisateur doit veiller à tenir ce code d'accès confidentiel: c'est la garantie de la sécurité de son répertoire. ◆ L'usager doit fermer sa session personnelle en quittant l'ordinateur qu'il utilise, et le Lycée se dégage de toute responsabilité quant à la perte de ses données sur le serveur. Chaque usager est responsable des activités faites avec son compte par lui ou un tiers. ◆ Le transfert de données sur clés USB est toléré sur les postes équipés de sorties accessibles.

452. Usage du réseau informatique du Lycée

Le réseau informatique du Lycée est prioritairement destiné à l'usage pédagogique et aux recherches sur l'orientation. Pendant les pauses l'usage des postes du CDI peut être étendu aux activités culturelles et de loisirs (à l'exclusion de tout site de jeux) dans les limites qui suivent.

452.1. Consultation simple

Toute consultation de sites internet au Lycée se fait sous la responsabilité juridique du directeur du Lycée et de l'administrateur du réseau. En conséquence, conformément aux directives du Ministère, dans le respect de la loi et de la mission éducative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Catholique, certains sites pouvant heurter la décence et la dignité sont filtrés : un système de filtrage et un logiciel de surveillance des écrans sont installés sur le réseau.

452.2. Utilisation interactive

◆ Chaque usager a le droit d'ouvrir et d'utiliser une boîte aux lettres électronique au moyen du réseau informatique du Lycée. ◆ Pour les mineurs toutefois, cette utilisation est soumise à l'autorisation parentale. ◆ Toute atteinte à la réputation et à l'image d'une personne ou à l'ordre public relèvera - outre les sanctions prises par le Lycée - des procédures prévues par le Code pénal. ◆ Sont interdits par le biais du réseau du Lycée: les sites de "chat", forums, messageries type MSN, jeux, ainsi que toutes transactions (achat électronique par exemple). ◆ Toute action malveillante pouvant porter atteinte au réseau - activité non autorisée, tentative de piratage et de diffusion de virus informatiques - serait sévèrement sanctionnée.

46 – LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

♦ Les sanctions sont décidées en fonction de la gravité de la faute commise, concernant les domaines du comportement, du travail, de la discipline, de la dégradation des biens, de la sécurité des biens et des personnes. Toutes les définitions précises figurent dans le règlement intégral que chacun peut se procurer auprès du CPE. ♦ La retenue est le premier échelon des sanctions portées à la connaissance des familles. Le jeune peut faire un travail scolaire ou d'intérêt collectif. ♦ L'avertissement est une sanction grave. Il est décrété par le groupe d'adultes concerné par le problème rencontré, en particulier le conseil des professeurs d'une classe, ou par un responsable du Lycée (...). ♦ Le renvoi temporaire immédiat peut être décrété (...) en cas de faute grave nécessitant une mesure conservatoire en attente de la sanction définitive prise ultérieurement par une instance collective de décision. ♦ La convocation devant le "Conseil de vie scolaire" peut prendre toutes décisions jusqu'à l'exclusion temporaire. ♦ La convocation devant le "Conseil de discipline" est consécutive à des fautes graves de comportement ou de travail scolaire. L'élève ou étudiant est convoqué dans les quinze jours suivant les faits incriminés. Présidé par le directeur, le "Conseil de discipline" est composé des responsables pédagogiques, du CPE, du professeur principal, d'un autre professeur de la classe, d'un membre de l'APEL et d'un membre de l'OGEC. Le "Conseil de discipline" peut voter toute sanction nécessitée par la faute qui a motivé sa convocation, jusqu'au renvoi définitif du jeune. Ses décisions sont irrévocables.

L'intégralité du règlement général «élèves/étudiants est consultable par chacun-e auprès du CPE ou de l'un des représentants du Lycée.

Chapitre 5 CONTENU DE LA FORMATION MÉCANICIEN DE COMPÉTITION PRÉPARATEUR MOTEURS Efficacité énergétique des moteurs thermiques

Objectifs de la formation :

Préparation, mise au point et réparation des moteurs pour améliorer le rendement et les performances en conformité avec les nouvelles réglementations.

51- Moteur : les savoir-faire

Sur bancs d'essai moteur, mesure des caractéristiques et interprétation

- Puissance, Couple, Consommation spécifique, Richesse, dosage, coefficient d'air, Cliquetis, Pression de combustion
- Température et pression (admission, échappement, eau, huile)
- Réglage cartographie, allumage et injection
- Mesure gaz échappement (Co, HC, CO₂, O₂)
- Influence des rapports volumétriques
- Influence des systèmes d'admission et d'échappement
- Influence des réglages de distribution
- Choix d'arbres à cames, Choix de bougies
- Comparatifs Carburants et Lubrifiants

Conditionnement et modification de moteurs

- Démontage et remontage des moteurs
- Méthodes de serrages, Plasticage
- Métrologie des constituants du moteur
- Montage des roulements et des joints
- Mesures : de la pression de compression, du pourcentage de fuite du piston, segment cylindre soupapes et sièges
- Mesure pression d'huile
- Calage distribution : - aux repères; - disque et comparateur
- Réglage tension courroie de distribution : par vibration, par force

Travaux spécifiques de modification de moteurs

- Rectification plan de joint de culasse
- Mise en volume des chambres de combustion
- Rectification des sièges de soupape et des soupapes

- Polissage des conduits
- Mesure des débits et pression sur la soufflerie de culasse
- Pesée et Allègement des constituants mobiles du moteur
- Modification des pistons - Équilibrage volant moteur
- Déglacage des cylindres - Réglage de la pression d'huile
- Rodage du moteur et contrôle des étanchéités sur banc spécifique

52- Moteur : les savoirs technologiques

Cycles théoriques et cycles réels des moteurs

- 4 temps essence - 4 temps diesel - 2 temps

Caractéristiques physiques du moteur

- Alésage - Course - Rapport R/L
- Cylindrée unitaire et totale - Volume culasse
- Rapport volumétrique - Vitesse piston
- Couple - Rendement - Puissance
- Remplissage, suralimentation - Masses d'inertie
- Pression moyenne effective - Équilibrage d'attelage mobile
- Accélération piston, soupape - Raideur des ressorts
- Distance parcourue par un piston - Frottements et jeux
- Déplacement piston fonction angle vilebrequin

Architecture du moteur

- Disposition des cylindres : en ligne, à plat, en V
- Constitution du vilebrequin - Ordre d'allumage

La Distribution

- Epure de distribution - Profil de came - Pistons
- Cylindres, chemises - Segments - Axe
- Bielles et vis de Bielle - Volant, moteur, poulie damper
- Coussinets - Roulements - Soupapes et Clavetage
- Arbre à cames et entraînement - Culbuteur, axes et galets
- Ressorts - Poussoirs mécaniques et hydrauliques
- Carters - Vilebrequin, paliers et masses d'équilibrage

Lubrification

- Barbotage - Carter humide - Carter sec
- Pompe à huile débit pression - Frottement, état de surface, rodage
- Palier hydrodynamique - Lubrifiants - Additifs ; Filtration

Allumage

- Éléments constitutifs - Charge bobines et énergies d'allumage
- Bougie - Cliquetis - Point d'allumage, cartographie

Refroidissement

- Dilatation - Répartition des températures - Pompes à eau
- Échangeurs (eau/air, eau/huile) - Thermostat, thermo-contact
- Thermo-syphons - Vase d'expansion - Moto-ventilation
- Modes de refroidissement (air, eau, huile)

Carburants Comburant Combustion

- Pouvoir calorifique - Densité - Transformation chimique
- Propagation de flammes - Remplissage - Suralimentation
- Dosage, richesse, coefficient d'air - Détonation, indice d'octane
- Origine et utilisation des carburants

Injection

- Éléments constitutifs - Dosage, richesse; coefficient d'air
- Temps d'injection et masse d'essence - Cartographie

Gaz d'échappement et ligne d'échappement

- Constitution - Sonde à oxygène
- Catalyseur - Ligne d'échappement

Transmission de puissance

- Constitution embrayage - Calcul rapport de boîte
- Types d'embrayages : sec, humide, simple ou multi-disques
- Rendement de transmission (pignon, chaîne, courroie)

Diminution de l'émission de CO₂ et de la consommation des moteurs thermiques; étude des technologies innovantes :

- Distribution variable pilotée;
- Downsizing : ensemble de procédés visant à réduire la cylindrée d'un moteur, sans dégrader la puissance spécifique, dans le but de réduire la consommation de carburant;
- Combustion essence par auto-inflammation contrôlée;
- Bio carburant; - GNV : Gaz Naturel Véhicules;
- Moteur à apport de chaleur externe;
- Stop & Start : sorte de moteur hybride essence/électricité, dans lequel la partie électrique ne s'enclenche que dans certains cas;

- Full hybride : grâce à l'action combinée de deux moteurs, l'un à essence, l'autre électrique, ces véhicules réduisent la pollution et la consommation d'essence: convient en une utilisation urbaine;
- Hybride plug in : un véhicule hybride dont les batteries peuvent être chargées par branchement à une source d'énergie extérieure; il partage à la fois les caractéristiques d'un véhicule hybride traditionnel et celles d'un véhicule électrique pur.

53- Fabrication : les savoir-faire

Fraisage : Surfaçage, Fraisage de profil, Perçage en coordonnées, Trépannage, Alésage, Rainurage, ébavurage

Tournage : Dressage, Cylindrage, Tronçonnage, Point de centrage, Perçage, Alésage, Cône extérieur, Filetage extérieur et intérieur

Ajustage : Perçage, Taraudage, Limage, Ébavurage, Ponçage et polissage, Affûtage des forêts, Brochage manuel, Sciage manuel et machine

Rectification : Plane, Culasse, Sièges et soupapes

Collage : Utilisation de colles Néoprène, Cyano-acrylate, Epoxy, Acrylique, ...; Stratification des pièces simples en fibre de verre, carbone, aramide; Collage nid d'abeille

Soudage : Soudure acier, aluminium et inox, Utilisation MIG TIG ARC Chalumeau

Métrologie, mesure et contrôle aux instruments suivants :

Calibre à coulisse, Micromètre, Jauge de profondeur, Pied micrométrique, Alésomètre 2 et 3 points, Cales d'épaisseur, Cales étalon, Comparateur, Travaux sur marbre, Rugosimètre, Essais dureté, Microscope, Plasticage, Mesure d'angle, Projecteur de profil, Machine à mesurer tri dimensionnelle, Calibres de contrôle (tampons, mâchoires, filetage)

54- Fabrication : savoirs technologiques

Cotation; Tolérance de forme et position

Propriété des matériaux : Acier, Fonte, Aluminium, Cuivre, Régule, Composites, Thermodurcissable, Thermoplastique

Traitement thermique (principe), Métallisation (chromage, ...)

État de surface; Dotation des matériaux

Technique de fabrication des pièces moteur

Usinage, Montage, Forgeage, Emboutissage, Roulage, Filetage, boulonnerie, visserie (désignation); Profil de filetages (Iso, gaz,...) et Règles de montage; Rivetage, goupillage, clavetage; Cannelures, circlips, jons, ressorts

Roulements: principe de montage, Tableaux des ajustements, Choix et désignation des roulements

Transmissions: Pignons, chaînes, courroies

55 - Gestion électronique et informatique des moteurs

Confection du faisceau électrique

Configuration du calculateur en fonction : du moteur, du volant, des capteurs, des actuateurs

Réglage du temps de charge des bobines

Mesure du débit statique et dynamique des injecteurs, correction en fonction de la pression ; Mesure Pression Combustion (Osiris)

Correction temps d'injection en fonction de la tension de la batterie

Mesure dynamique des tensions et courants (bobines, injecteurs) sur toute la plage régime (simulateur, cible, volant, moteur)

Acquisition de données

56 - Informatique

- Traitement de textes, tableur - Réalisation de diaporamas

- Vidéo-projecteur - Logiciels dessin mécanique et électricité

57 - Anglais :

Anglais technique et anglais oral usuel

58 - Relations humaines et communication

« insertion professionnelle et communication » autour des activités de correspondance professionnelle, de rédaction et soutenance de rapports de stage, de création d'un fichier des entreprises d'accueil de stagiaires de cette formation, et d'animation de réunions, ...

Chapitre 6: Le site internet de la FCIL Préparation-Moteurs

Vous trouverez toujours sur le site de la Formation Préparation-Moteurs les infos sur votre scolarité à vous, sous l'onglet « Promotion 2014-2015 », ainsi que les projets, actions et bilans des promotions précédentes. Vous trouvez aussi sur ce site nos attentes pour votre formation, en particulier pour les stages en entreprises, ainsi d'ailleurs qu'une liste des entreprises qui ont accueilli nos élèves de « Prépa-Moteurs » les années passées.

La plupart de ces entreprises sont sur internet: soit elles ont un site, soit elles sont répertoriées par d'autres sites professionnels. Allez donc visiter leurs sites internet pour vous renseigner. Et n'hésitez pas ensuite à les contacter le plus rapidement possible !

Allez consulter toutes les infos sur : <http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>



Allez aussi visiter le site du LP sur lequel d'autres informations qui vous concernent directement sont à votre disposition, et en particulier celles sur l'ensemble de la vie et des actualités du LP.

<http://www.marcelcallo-lyceepro.net>



Il m'importe de mettre à jour le plus régulièrement possible ces 2 sites pour que vous disposiez en permanence de toutes les infos nécessaires à portée de clic. Alors mettez-les dans vos favoris !

Congés d'été 2014

*Fermeture de l'administration du Lycée
du 18 juillet au soir au 25 août au matin*

Pendant cette période, si besoin, vous pouvez contacter une personne du Lycée que vous connaissez ou laisser un message, sur le fax du Lycée au 02 99 72 33 78, ou par courriel (e-mail) à jo.guillouche@lyceemarcelcallo.org

Pour avoir toutes les informations sur les rentrées des autres classes, ainsi que la liste de tous les diplômés 2014 du Lycée Marcel-Callo, vous pouvez consulter les « échos de Marcel-Callo » destiné aux familles des élèves entrants et continuateurs à :

<http://www.marcelcallo-lyceepro.net/pages/infos-scolaires-annuelles.html#echosmcallo18juill14>

Chapitre 7: Les élèves de la FCIL Préparation-Moteurs 2014-2015

À la date du 21 juillet 2014

Je vous communique ci-dessous les noms, adresses postales et coordonnées électroniques des élèves de la formation Prépa-Moteurs de l'an prochain (liste à la date de ce jour) pour que vous puissiez, si cela vous intéresse, vous contacter entre vous pour préparer votre arrivée à Redon et à Marcel-Callo, organiser un/des covoiturages pour vous déplacer ... Bref, réduire les frais de déplacement tout en agrémentant le trajet; c'est-à-dire, selon une expression très usitée depuis peu, faire du 'gagnant-gagnant'.

Elèves MCPM 14-15 / Adresses	Coordonnées Mail
CHAUSSAT Olivier 77400 LAGNY SUR MARNE	o.chaussat@hotmail.fr
COURNEDE Romain 44600 ST NAZAIRE	romain.cournede@hotmail.fr
COURTONNE Laurent 95100 ARGENTEUIL	lcourtonne@club.fr
DILLIES Maxime 61410 HALEINE	max.dillies@gmail.com
DUFIS François 65360 VIELLE ADOUR	francois.dufis@gmail.com
GALLAND JérémY 91230 MONTGERON	gallandjeremy.jg@gmail.com
LABRUNIE Florian 15600 ST-ETIENNE DE MAURS	labrunie.florian@gmail.com
LEMARIE Cyril 44460 ST NICOLAS DE REDON	cyril-44460@hotmail.fr
MASSE Kévin 85280 LA FERRIERE	mass46@hotmail.fr
PERRIN Geoffrey 56250 ELVEN	geoffreyperrin56@gmail.com
PETITJEAN Thomas 95200 SARCELLES	petitjeanthomas@aol.com
SUZZONI Jean-Toussaint 20225 MURO	suzzonijean@hotmail.fr

Note:

Merci de bien penser à me signaler tout changement de numéro de téléphone (votre portable perso ou le numéro de fixe de votre domicile familial tout particulièrement puisque ce sont nos 2 liens prioritaires pour toute 'urgence').

Merci aussi de vérifier que vos adresses courriel sont toujours valides; et, le cas échéant, de m'informer de toute modification par courriel à : jo.guillouche@lyceemarcelcallo.org, ici aussi parce que c'est mon outil principal de communication à votre intention, élèves et parents; beaucoup d'informations ne vous seront officiellement communiquées que par le biais du courrier électronique (courriel). Ce qui nécessite donc aussi que vous consultiez régulièrement votre 'boîte mail'. Merci.

**Merci de rapporter
ce dossier de rentrée
le 4 septembre prochain.**

Travaillé ou 'vacancé', bel été à tous !

Merci pour votre lecture attentive
de ces premiers Échos de 2014-2015.
À vous revoir à la rentrée.
Cordialement.

Jo Guillouche
Directeur-adjoint de Marcel-Callo

Conférence - Débat

Les parents d'élèves du Lycée ont le plaisir de vous inviter à une conférence-débat gratuite sur le thème :

**« Comment développer le goût de l'effort »
le vendredi 26 septembre 2014 à 20 h.**

Madame Danièle MERCIER nous parlera de l'effort une notion pleine de promesse, si elle est bien comprise. L'importance du modèle parental, du cadre et des règles. Elle donnera des conseils précieux pour permettre à nos jeunes de réussir leur scolarité.

Assemblée Générale de l'Apel

le vendredi 26 septembre 2014 à 21 h 30

Session 2014 des examens à Marcel-Callo 96.3% de diplômés en 2014

Avec ce taux de réussite, notre établissement sera à nouveau en bonne position dans les palmarès des « meilleurs » établissements de formation. C'est flatteur pour le Lycée. C'est flatteur aussi pour les personnels d'enseignement et des services : chacune et chacun, dans son rôle et par sa fonction, a participé à mettre en place les conditions de ce succès. Merci. Et évidemment c'est flatteur aussi les élèves et étudiants qui ont obtenu ce diplôme, ce permis d'avancer. Félicitations !!!

Examens 2014	Résultats Lycée Marcel Callo		
	Présents	Admis	Réussite
BTS ELEC	24	23	96 %
BTS MI	22	19	86 %
Total Ens Sup	46	42	91.3 %
BAC S-SI	26	25	96 %
BAC STI2D EE	13	13	100 %
BAC STI2D ITEC	10	10	100 %
BAC STI2D SIN	23	23	100 %
Total LGT	72	71	98.6 %
Diplôme MCPM	12	12	100 %
BPRO MVA	27	27	100 %
BPRO ELEEC	21	18	86 %
BPRO MEI	15	15	100 %
BPRO TU	18	14	78 %
BEP ELEEC	20	20	100 %
BEP MPEI	18	18	100 %
BEP PM	24	23	96 %
CAP MCA	40	39	98 %
CAP MVA	42	42	100 %
DNB (cand. Individ)	24	24	100 %
Total LPro	261	252	96.6%

Total LYCÉE 379 365 96,3%

Hors statistiques

Bac Pro TAS (Afpi)	13	13	100 %
BIA (cand. Individ.)	20	10	50 %

Le site internet du Lycée Pro Marcel-Callo



Lycée Professionnel Marcel-Callo Redon

ACCUEIL LIENS ALBUM PHOTOS CONTACT AGENDA

LES ACTUALITÉS 2014 : récits et témoignages des moments forts ou importants de la vie du Lycée dans l'année en cours. Une rubrique similaire existe sur www.lyceemarcelcallo.org

Menu

3 RUBRIQUES POUR COMPRENDRE ET SUIVRE LA SCOLARITÉ

INFOS SCOLAIRES 2014-15

- la rentrée de septembre 2014 au Lycée Marcel-Callo - La circulaire de rentrée
- la convention-modèle de formation en entreprise (convention de stage)
- le planning de tous les DS pour toutes les classes (document annuel)
- les plannings des compositions / examens blancs à chaque période
- les plannings des formations secourisme SST (2ème année de formation)

CALENDRIERS du Lycée Pro

- le calendrier de toutes les périodes de 'stage' pour toutes les classes du LP
- le calendrier de formation de la classe de FCIL Mécanique de compétition
- les calendriers de scolarité de toutes les classes de l'année en cours
- des calendriers prévisionnels (quand le calendrier 14-17 aura été publié)

LES EXAMENS DU LP

- les calendriers 2014-15 des CCF par classe (publié vers la Toussaint)
- les règlements des examens en LP (CAP, BEP, BAC Pro)
- une rubrique d'aide à la préparation des DNB, BIA et ASSR
- les règles de l'épreuve orale de contrôle du bac professionnel
- les résultats complets et détaillés de la session de juin dernier
- les résultats simplifiés des sessions des années précédentes

*Etc ... les rubriques sont abondées au fur et à mesure de l'année
3 onglets à visiter régulièrement par les élèves et leurs parents.*

Actualités 2014

- Infos scolaires
- Calendriers
- Les examens du LP
- Les formations du LP
- Inscription 2des BPro-CAP
- Inscription autres
- Inscription Prépa Moteur
- Coûts de scolarisation

Métiers par secteurs

Offres d'emplois

Moldavie 2012

Actualités 2011

● **INSCRIPTIONS :**
5 rubriques à destination des familles et candidats pour la rentrée suivante.

MÉTIERS PAR SECTEURS :

Cet onglet, qui recense des présentations de métiers, a vocation à élargir l'horizon des perspectives professionnelles pour les élèves. D'une part parce que la connaissance de certains métiers peut faire naître des souhaits voire des vocations. D'autre part parce que, partant d'une formation, les débouchés possibles sont beaucoup plus vastes que ceux correspondant à la seule appellation de la formation suivie.

OFFRES D'EMPLOIS :

Mise en ligne à disposition des anciens élèves et étudiants du LP M-Callo des offres d'emplois que nous envoient les entreprises. Une rubrique identique existe sur le site du Lycée www.lyceemarcelcallo.org qui recense l'ensemble des offres d'emplois qui nous sont communiquées par les entreprises. Les offres sont déposées aussitôt qu'elles nous arrivent; il faut aller voir ces sites régulièrement.

LES ACTUALITÉS :

archivage des moments forts de la vie du Lycée qui ont concerné le Lycée Pro dans l'année indiquée en onglet.

MOLDAVIE 2012 :

archivage du journal du séjour de plusieurs élèves et adultes du LP en Moldavie en 2012. Avec aussi un lien vers le récit du séjour 2010.



Animation pastorale 2014-2015

L'équipe éducative du Lycée Marcel Callo a le projet d'une formation globale de chaque jeune, y compris dans les dimensions spirituelle et religieuse pour ceux qui le souhaitent. Pour cela, une équipe d'adultes volontaires organise et anime pour l'ensemble des niveaux des activités et temps dits de « pastorale en milieu scolaire ».

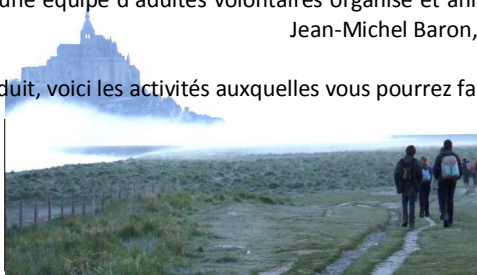
Jean-Michel Baron, Animateur en pastorale scolaire du Lycée

Votre temps de présence au Lycée étant très réduit, voici les activités auxquelles vous pourrez facilement vous associer si vous le souhaitez :

Activités du Lycée pour volontaires

Equipes Saint-Vincent : rendre visite chaque semaine à une personne âgée.

Bol de riz et Don de sang : Pour participer à des actions concrètes de solidarité.



Propositions des lycées redonnais

Marche au Mont Saint-Michel : Veillée, marche de nuit de 30 km, office des Laudes et bénédiction du pèlerin, du mercredi 13 soir au jeudi midi 14 mai 2015.



Bulletin n° ... du 200..

Les échos de Marcel-Callo

Bulletin de liaison avec parents et jeunes du Lycée

Les informations diffusées à l'ensemble des familles du Lycée Marcel Callo.

Les informations qui concernent l'ensemble du Lycée vous parviendront régulièrement par le bulletin de liaison « Les Échos de Marcel Callo » dont vous avez reçu le premier exemplaire à la mi-Juillet. Il vous parviendra en particulier en accompagnement de chaque facture. Lisez bien et conservez ces bulletins de liaison !



L'écho du Lycée Pro

Bulletin de liaison avec les familles du Lycée Pro Marcel Callo

Le lycée
Jo GULLOUCHE
Directeur d'Études
Professionnel

Les informations diffusées aux familles du Lycée Professionnel généralement par niveau.

Complément des informations qui concernent l'ensemble des familles de Marcel Callo, «L'Écho du Lycée Pro» vous apportera les "nouvelles" particulières à la classe ou au niveau de classe auquel appartient votre jeune. Il vous parviendra en particulier à chaque fois qu'une réunion est prévue ou qu'un bulletin scolaire est expédié.

Lisez bien et conservez ces bulletins de liaison !

Je vous signale que, pour que le stage soit validé dans le cadre la formation, l'entreprise d'accueil doit avoir une activité qui relève de votre domaine de formation.

LE STAGE ET LA CONVENTION DE STAGE

Tout stage scolaire en entreprise est couvert par une convention de formation en entreprise qui procure la couverture-assurances des parties liées par la convention.

Pour information préalable, voici le déroulement de la démarche de conventionnement:

- 1 vous signez les 3 exemplaires de la convention,
- 2 vous faites signer les 3 exemplaires par le responsable de l'entreprise d'accueil, puis les rapportez au Lycée au plus tôt après signature par l'entreprise.
- 3 et je les signe en dernier, le Lycée en étant normalement le dernier signataire. Ces signatures doivent avoir lieu de préférence bien avant le stage.

The screenshot shows a web browser window with the URL preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com. The page features a header with the Lycée Marcel Callo Redon logo and a navigation menu with links: Accueil, Liens, Album photos, Contact, Agenda. The main content area has a large photo of a group of young men in yellow and red racing suits, with a sign in the background that reads 'FORMATION COMPLÉMENTAIRE PRÉPARATION des MOTEURS'. Below the photo is a video player titled 'Préparateurs Moteurs Marcel Callo Redon'. To the right is a 'Menu' section with a list of links: La promotion 2014-2015, La promotion 2013-2014, Inscription - recrutement, La formation: contenus, La formation: aperçus, La formation: entreprise, La promotion 2012-2013.

<http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>

Les entreprises d'accueil en stages de 2006 à 2013

Vous trouvez sur le site de la Formation Prépa-Moteurs la liste des entreprises qui ont accueilli nos élèves de « Préparation Moteurs » des précédentes promotions.

Une mise à jour sera faite cette année.

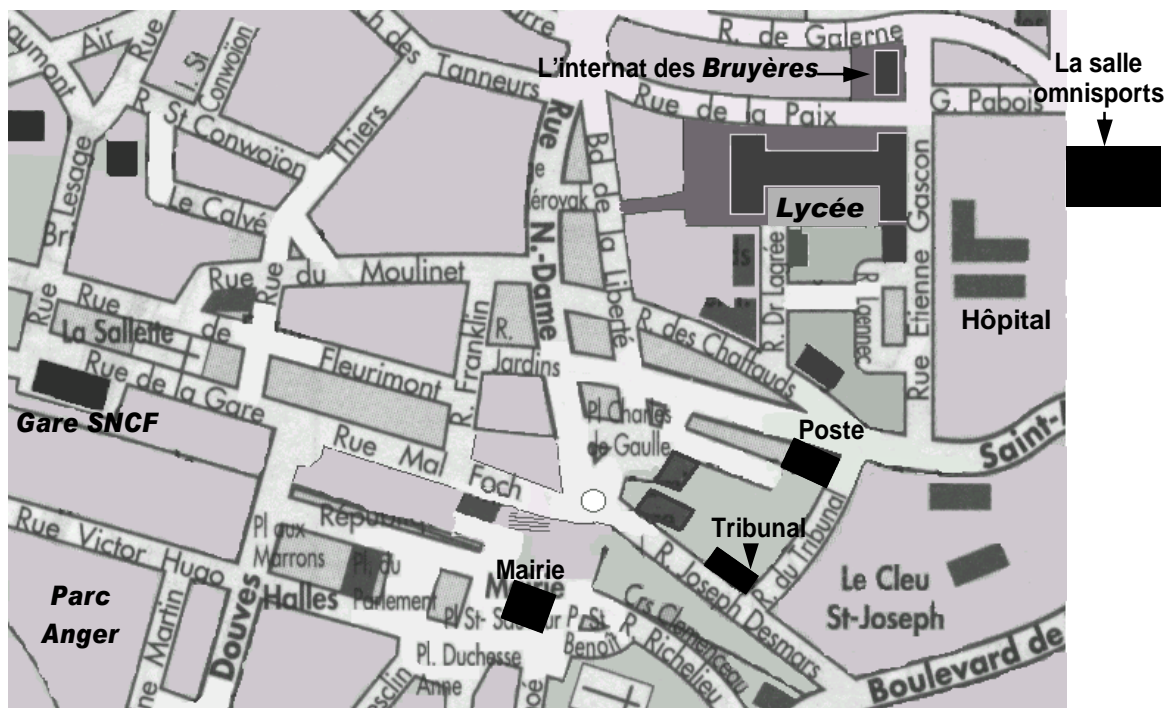
Allez consulter cette liste !

<http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>

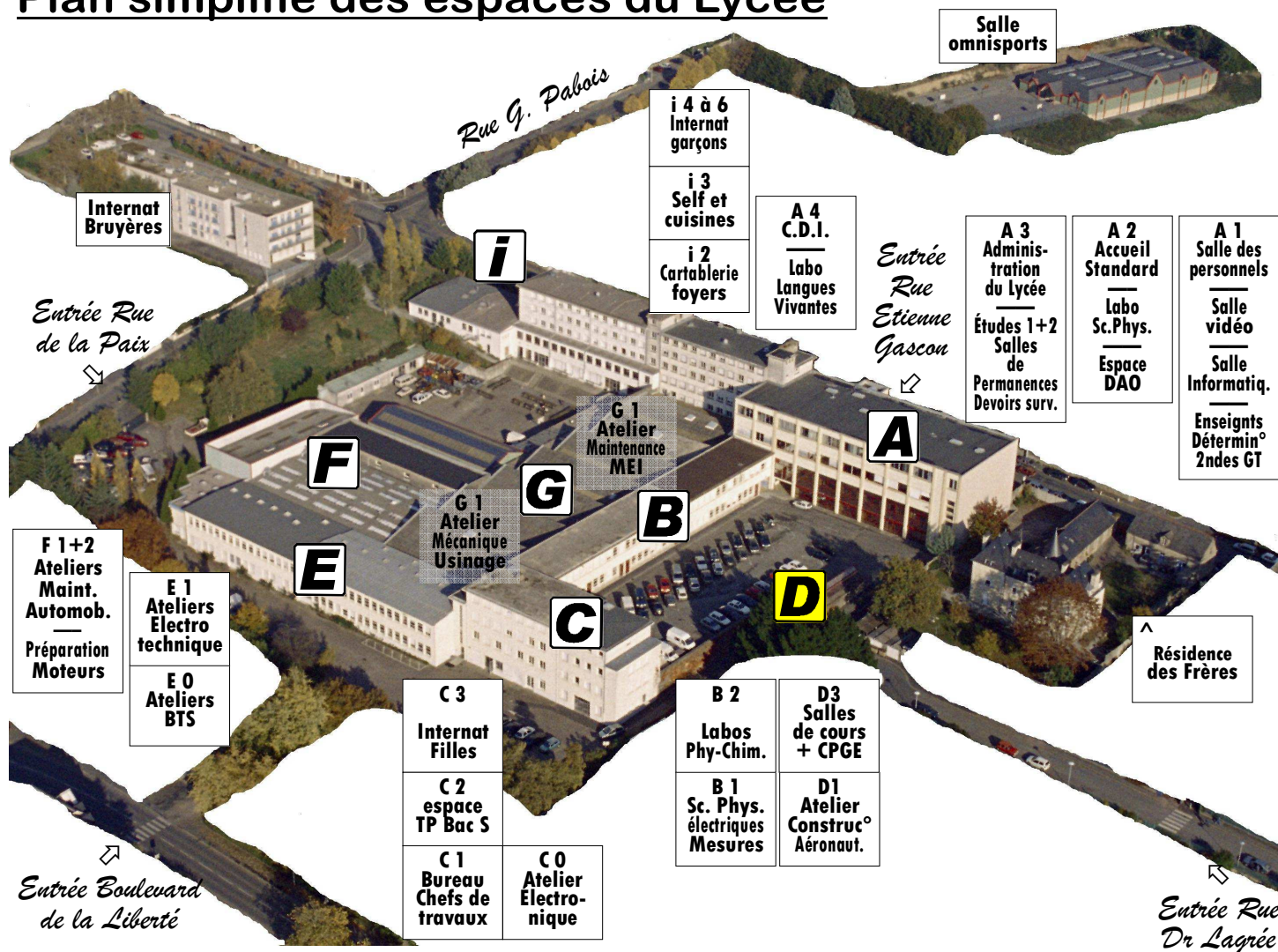


La plupart de ces entreprises sont sur internet. Allez visiter leurs sites internet pour vous renseigner. Et n'hésitez pas à les contacter !

Plan de situation générale dans Redon



Plan simplifié des espaces du Lycée



Jean-Marie de la Mennais

Né le 8 septembre 1780 à Saint-Malo, Jean-Marie sort d'une lignée de négociants et d'armateurs. Et il grandit pendant une époque fort mouvementée.

Tout jeune, il affronte les dangers de la Terreur alors que son oncle et son père mènent un jeu délicat et périlleux aux postes de responsabilité de la cité. Il apporte son aide aux prêtres réfractaires, et c'est ainsi que débute son apostolat. Très vite, il s'oriente vers le sacerdoce, et s'y prépare sous la direction d'un ecclésiastique ami de sa famille.

Il est ordonné prêtre en 1804. Et de 1804 à 1812, il est à la fois vicaire à Saint-Malo, prédicateur dans la région, et professeur au séminaire qu'il avait contribué à relever après la Révolution. Soucieux de la situation religieuse de la France après la Révolution, il travaille en collaboration avec son frère Félicité à des ouvrages de réflexion et de combat au service de l'Église.

En 1814, il devient secrétaire de l'évêque de Saint-Briec. Et à la mort de ceui-ci, il devient vicaire général du diocèse, et assume la charge du diocèse de 1815 à 1819.

C'est pendant cette période qu'il fonde deux congrégations qui ont pour mission d'assurer l'instruction des enfants du peuple. C'est d'abord l'Institut **des Filles de la Providence de Saint-Briec**.

Puis en collaboration avec le curé d'Auray, l'Abbé Gabriel Deshayes, il fonde la nouvelle congrégation de Frères le 6 Juin 1819. En Septembre 1820, 42 Frères et novices des deux fondations se réunissent à Auray pour la retraite. Ils reçoivent un nom: «**Frères de l'Instruction Chrétienne**», une devise: «Dieu Seul», et une Règle provisoire.

Après une période de responsabilités nationales, puis de détérioration de ses relations avec son frère Félicité dont les idées sont condamnées par le pape, il s'établit vers 1830 à Ploërmel, et s'occupe du rayonnement de son Institut, tant en France qu'en outre-mer. Ce sera pour lui l'occasion de batailles et de soucis épuisants et permanents. L'évolution des lois scolaires entre 1820 et 1830, les lenteurs des communications avec les territoires d'OutreMer y seront déjà pour une part.

A la mort de son fondateur, l'Institut des Frères de Ploërmel, à lui seul, compte 950 Frères, 350 écoles, 50 000 élèves. A la même date, 150 de ses religieux sont dispersés à la Gadeloupe, à la Martinique, au Sénégal, à la Guyane, à St-Pierre et Miquelon, à Tahiti. Ils instruisent outre-mer 6000 enfants et catéchisent 40000 adultes. Ils ont les audaces de leur fondateur, admettent les enfants d'esclaves avec les autres écoliers, incorporent en toute égalité les gens de couleur à l'Institut en 1843 ! Aussi, à Fort-de-France, en 1848, les esclaves portent un Frère en triomphe le jour de leur libération !

Usé par les travaux, les épreuves, la maladie, conséquence de ses voyages, J-Marie de la Mennais meurt le 26 décembre 1860.



**Jean-Marie de La Mennais
et l'enseignement technique**

Pendant 40 ans, le fondateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel a tout mis en œuvre pour sauvegarder l'existence et les droits de l'École chrétienne, et pour développer un modèle d'enseignement qui favorisât la nécessaire instruction générale et technique de tous:

«De même que le fils de l'ouvrier doit apprendre les notions qui lui sont indispensables pendant son apprentissage, de même le fils de l'agriculteur doit être initié de bonne heure à la culture du sol» écrivait-il en 1833.

Cette intuition du départ se maintient aujourd'hui. Elle connaît le même type de difficultés. Elle est servie par un même courage et une même volonté de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée Marcel Callo pour la génération actuelle.

Marcel Callo

Né le 6 décembre 1921 à Rennes, Marcel est le cadet d'une famille ouvrière de neuf enfants. Ses parents sont originaires du Morbihan.

A 13 ans, en 1934, il s'inscrit comme apprenti typographe à Rennes pour gagner son pain et aider sa famille. Il sera ensuite ouvrier typographe jusqu'à 1943. Il est d'abord séduit par le scoutisme, puis rentre et s'investit dans la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne).

La JOC s'emploie à faire découvrir aux jeunes travailleurs leur dignité d'hommes et de chrétiens. Un programme qui passionne d'emblée Marcel et où ses convictions humaines et religieuses vont s'épanouir. La solidarité réfléchie, organisée, vécue dans le mouvement, stimule son ouverture et son engagement auprès de ses compagnons de travail et d'équipe. Il devient plus tard président de sa section.

8 Mars 1943: sa soeur Madeleine est tuée au cours du bombardement de Rennes. Et le jour des obsèques de sa soeur, Marcel reçoit l'ordre de partir au Service du Travail Obligatoire en Allemagne. Il se décide : **"Si je pars en Allemagne, c'est pour aider les autres à tenir"**. Après cinq jours de voyage en train, il arrive à Thuringe le 24 Mars 1943. Marcel connaît l'exil, le dur travail dans une usine d'armement, l'éloignement et le cafard.

Mais sa soif d'être militant, le lance dans l'animation et le pousse à rencontrer les autres jeunes chrétiens: cercles d'étude, rencontres de formation, propositions de messes, sensibilisation de carême... Malgré le climat de menaces, il se dépense, sûr que "le Christ fera le reste".

Le 19 avril 1944, il est emprisonné à Gotha pour avoir fait de l'Action Catholique. Jugé en septembre, il est condamné dans les termes suivants:

"Par son action catholique auprès de ses camarades français, pendant son service du Travail Obligatoire en Allemagne, s'est rendu nuisible au régime nazi et au salut du peuple allemand".

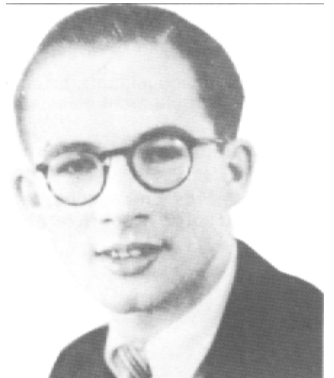
Et suite à la condamnation qui le frappe, il est transféré au camp de Flossenbürg, puis, le 23 octobre 1944, à celui de Mauthausen.

Sur la vie dans ces camps de la mort, Marcel écrit : **"Comme c'est inhumain Il n'y a pas sur terre de bête aussi maltraitée que nous !"**

Il y meurt d'épuisement, le 19 mars 1945, donnant jusqu'au bout l'exemple des plus héroïques vertus chrétiennes.

Mais son témoignage de vie a marqué les esprits de ses compagnons de camp, qui ont engagé rapidement après la fin de la guerre toutes les démarches pour que soit reconnue par l'Église la valeur exemplaire de la vie de Marcel.

Ses longues démarches finissent par aboutir: en Octobre 1987, Marcel est reconnu Bienheureux par l'Église qui le béatifie en tant que martyr de la Foi.



**Marcel Callo
et son nom pour notre Lycée**

C'est en 1968 que notre établissement a pris le nom de "Marcel-Callo". Ce choix avait plusieurs raisons: sa famille était originaire du Pays de Redon, et Marcel avait fait un choix similaire à celui des élèves qui viennent dans notre lycée: le choix d'une formation technique.

Il avait aussi manifesté beaucoup de perfection personnelle et professionnelle dans son travail de salarié. Et surtout, même s'il n'a pas été le seul à agir avec vaillance, courage et foi pendant la période des camps de concentration nazis, Marcel Callo a été considéré par ses collègues d'infortune comme un exemple de comportement humain et chrétien.

Notre mission est d'emmener les élèves vers ce modèle de comportement, et nous avons la même volonté que Marcel de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée.

Le 50ème anniversaire du Lycée Marcel-Callo : Une journée pour connaître et assurer ses racines Et avancer d'un pas encore plus sûr vers l'avenir ...



Photo aérienne des élèves qui "font" le 50 ...



Arrivée de Régine Collon, 1ère élève-fille du Lycée



Dévoilement de la plaque commémorative du 50ème



Résumé de l'événement

En journée: distribution du t-shirt du 50ème à toutes les personnes du Lycée, arrivée de voitures des années en 4, participation de Régine Collon 1ère fille du Lycée, lâcher de ballons lors du lancement de la journée, plantation de l'arbre du 50ème, repas spécial pour cette journée, jeu des 50 bougies entre lesquelles les élèves ont couru pour accumuler des points leur permettant de gagner un vol en planeur, et commémoration à la salle Bellevue. Ils ont ici pu découvrir une formidable expo photos-souvenir de l'histoire du Lycée avant de vivre le temps de commémoration.

Voilà en mots-titres les activités de la journée au cours de laquelle les élèves se sont vraiment mobilisés et investis avec plaisir et respect ...

En soirée, après la visite du Lycée, tous les invités se sont retrouvés à la salle Bellevue pour célébrer l'événement. Avec les interventions de M. Maisonneuve, directeur, M. Cogrel président de l'OGEC, Frère Seïté, provincial des Frères, Mme Leduby directrice adjointe de la DDEC, Mgr Souchu évêque auxiliaire de Rennes, et Frère Gautier qui a lu un message (ci-contre) du Frère Housay, supérieur général des Frères.

Pour plus de détails et d'images sur cette journée, allez à :
<http://www.marcelcallo-lycee.pro.net/pages/actualites-2014.html#anniver50>

50^{ème} anniversaire Vendredi 16 mai 2014



Message du Frère Yannick Houssay, Supérieur général des Frères de Ploërmel

Au nom de la congrégation et en mon nom, je suis heureux de partager avec vous la joie de célébrer le 50^{ème} anniversaire du Lycée Marcel Callo, et ainsi de féliciter ceux qui en ont été les initiateurs ou qui aujourd'hui exercent, dans cet établissement, l'importante mission d'éducation et de formation.

Chers jeunes qui êtes la fierté et la joie de ce Lycée, je vous félicite pour cette vie qui grandit en vous, pour votre désir de réussir votre vie professionnelle mais aussi humaine et sociale, avec un cœur ouvert sur le monde. Merci pour votre volonté d'apporter votre pierre à l'édification d'un monde où tous sont accueillis, respectés et appelés à servir, tout d'abord au cœur de ce Lycée, et plus tard, dans la société. Préparez-vous à donner à votre tour ce que vous recevez.

Et vous, chers adultes qui êtes au service de ces élèves, continuez de leur apporter le fruit de vos compétences et de votre expérience, dans l'écoute, le dialogue, le partage de vos connaissances, la force de votre témoignage. Ils ont besoin de vous et de votre solidité.

Laissez-moi, pour terminer, exprimer le souhait – c'est aussi ma prière – que cette Source qu'est l'amour de Dieu pour chacun de vous, soit toujours l'inspiratrice de l'éducation qui est donnée et reçue dans ce Lycée. Depuis 50 ans, regardez bien, c'est cette Source qui donne vie à ce Lycée. J'en suis sûr, le Lycée Marcel Callo a un bel avenir devant lui.



Lâcher de ballons pour célébrer l'événement



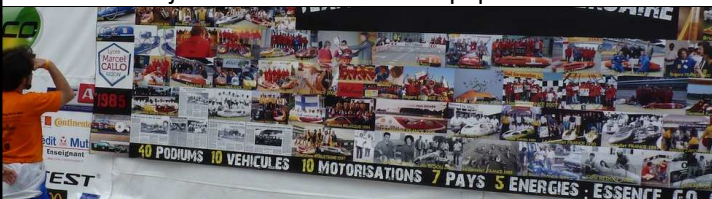
Plantation de l'arbre du 50^{ème} anniversaire



Final de la soirée : l'équipe actuelle de direction et les anciens directeurs du Lycée

La 30ème participation des prototypes Hélios aux challenges des véhicules économes en carburant

La saison 2014 de l'équipe Hélios a encore été excellente. Au Shell Eco-Marathon de Rotterdam d'abord, du 13 au 18 mai, avec 1495 km parcourus avec 1 litre d'éthanol : une très belle performance qui permet à l'équipe d'être classée 2ème en énergies alternatives et 10ème au général. Puis à l'Éduc'Éco de Colomiers du 28 au 31 mai. Pour ce challenge, "l'écurie Marcel-Callo" a mis au volant ses nouveaux pilotes, Océane Legal et Samuel Caharel, que l'on voit ci-contre en bas avec les coupes à la fin de la compétition. À Colomiers, ils ont commencé par fêter leur 30ème participants avec toutes les équipes engagées dans l'Éduc'Éco. Et ensuite, bien sûr, la compétition dans laquelle les 'Héliosiens' ont fait d'excellentes prestations. Avec 2 podiums et 2 coupes : -> 1^{er} prix en GPL avec 1366 km/litre. -> 3^{ème} prix en ELEC (sur 30) avec 134 000 joules soit 497 km/kwh (497 km avec 10 centimes d'euros) ! Toutes nos félicitations, nos encouragements et nos remerciements aux jeunes et adultes de l'équipe Hélios.



La 10ème participation du Team Callo-Campus au challenge FFSA Bretagne-Pays-de-Loire des lycées dans la course

Lors de la proclamation des résultats faite début février 2014 à La Flèche, le Team Marcel-Callo a été déclaré vainqueur, pour la 3ème année consécutive, au classement général 2013 des « lycées dans la course ». Sur les 7 lycées, le Team Callo a fini 1er pour la vidéo rétrospective de la saison 2013, 2ème pour le challenge sportif, 1er pour le site internet et 3ème pour le challenge des mécaniciens. Et ça roule à nouveau très bien pour la saison 2014 avec Florent Gadras et Élise Pasturel comme pilotes titulaires. Après le slalom de Lohéac le 13 juillet, la Campus-Callo est en effet classée à la première place du challenge sportif ! Toutes nos félicitations, nos encouragements et nos remerciements aux jeunes et adultes de l'équipe Campus.



Prochains slaloms : le 21 septembre à Beaupréau
et le 5 octobre à Chemillé Val d'Hyrôme.

Hugo FOURNIER, 1^{er} prix au Concours général 2014 en maintenance automobile



Le 11 juillet 2014, à La Sorbonne, de gauche à droite : Madame, Hugo, Monsieur FOURNIER et Philippe HERCELIN



Remise des prix par Céline Géraud, grand reporter à France 2

Le Concours Général, institué en 1744 par l'université de Paris pour distinguer les meilleurs élèves parisiens, s'est ouvert progressivement : aux élèves de province et aux filles en 1924, aux bacheliers technologiques en 1981 puis professionnels en 1995. C'est une grande chance que d'y être présenté par son établissement, et un grand honneur d'y être primé ; ce que leur a dit Benoit Hamon, ministre de l'éducation : « vous faites partie de l'élite de l'école de la République ». Et c'est Hugo Fournier qui a obtenu cet honneur cette année, et qui fait en même temps honneur au Lycée Marcel-Callo. Toutes nos félicitations, Hugo !

Meilleurs apprentis 2014 d'Ille et Vilaine à Rennes le 6 juin 2014



Meilleurs apprentis 2014 de Bretagne à Vannes le 4 juillet 2014



Des élèves de bacs pros électrotechnique et maintenance participent chaque année au concours des « meilleurs apprentis ». Et cette année, ils étaient 9 à être médaillés départementaux, et 5 à être ensuite médaillés d'or régionaux. Les 4 'électriciens' ont ensuite obtenu une médaille d'or nationale. Nos félicitations à chacun d'entre eux.

Calendrier de la formation Prépa-Moteurs 2014-2015

	SEP 14	OCT 14	NOV 14	DEC 14	JAN 15	FEV 15	MAR 15	AVR 15	MAI 15				
1		M	S	Tou ss	L	J	An	1 D	19 D	21 M	ENTREPR 9	V	F.Trav
2		J	D	8 M	ENTREPRISE 2	V		2 L	L	J	ENTREPR 5	J	S
3	Rentrée le jeudi 4 sept	V	L		M	S		3 M	M	V	ENTREPRISE 5	V	D
4	J	Lycée 1	S		M	D		4 M	M	S	26	L	ENTREPRISE 14
5	V		D	6 M	Lycée 8	V		5 J	J	D	Pâques	M	ENTREPRISE 14
6	S		L		J	S		6 V	V	L	Lun Pâq	M	ENTREPRISE 14
7	D	2 M		V	D	13 M		7 S	S	M		J	ENTREPRISE 14
8	L		M	S	L			8 D	D	M	22	V	19 45
9	M	Lycée 2	J		M	V		9 L	L	J		S	29
10	M		V	L	PONT	M		10 M	M	V		D	
11	J		S		M	D		11 M	M	S		L	ENTREPRISE 15
12	V		D	7 M	Lycée 9	V		12 J	J	D		M	
13	S		L		J	S		13 V	V	L		M	ENTREPRISE 15
14	D	3 M		V	D	14 M		14 S	S	M		J	Ascen
15	L		M	S	L			15 D	D	M	23	V	PONT
16	M	Lycée 3	J		M	V		16 L	L	J		S	
17	M		V	L	M	S		17 M	M	V		D	30
18	J		S		M	D		18 M	M	S		L	
19	V		D		M	L		19 J	J	D		M	Rapport + soutenance
20	S		L		J	S		20 V	V	L		M	
21	D	4 M		V	D			21 S	S	M		J	
22	L		M	S	L			22 D	20 D	24 M		V	
23	M	Lycée 4	J		M	V		23 L	L	J			Fin formation le ven 22 mai
24	M		V	L	M	S		24 M	M	V			
25	J		S		M	D		25 M	M	S			
26	V		D		M	V		26 J	J	D			27
27	S		L		J	S		27 V	V	L			ENTREPRISE 13
28	D	5 M		V	D			28 S	S	M			
29	L	Lycée 5	M	S	L			29	D	25 M			
30	M		J		M	V		30	L	J			
31			V		M	S		31	M				

Légende :



Semaines formation au Lycée



Semaines stages en entreprises



Vacances scolaires